



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION 2025-33

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL 2025

1/ Contexte

Le budget primitif a été adopté par délibération n° 2025-16 en date du 18 février 2025,

Après 8 mois d'exécution, il apparaît nécessaire de procéder à des virements de crédits entre chapitres, objet de cette décision modificative du budget.

2/ Virement de crédits entre le chapitre 011 et le chapitre 65:

- Virement de 8 000 € du chapitre 011 au chapitre 65 suite à ajustement des attributions de bourses.

3/ Virement de crédits entre le chapitre 011 et le chapitre 012:

- Virement de 20 000 € du chapitre 011 au chapitre 012 suite à l'augmentation du taux de cotisation CNRACL



Il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer et le cas échéant, approuver la décision modificative n° 1 du budget principal 2025.

Mis aux voix, ce dossier a recueilli les votes suivants :

13 votants pour

0 votant contre

0 abstentions

Le nombre de suffrages exprimés est :

La somme de 13+0= 13

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

Pour extrait,

Le président de séance

Marc CHASSAUBENE